

Paperasserie : Bulletin des provinces 2017



FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE.

Table des matières

SENSIBILISATION À LA PAPERASSERIE

Quelle est la performance de votre gouvernement?



Note du gouvernement fédéral

PAGE

13

Colombie-Britannique



Note pour 2017

A

Contexte et commentaires

La Colombie-Britannique est un chef de file reconnu mondialement en matière d'allègement réglementaire. Outre ses limites claires et son processus d'évaluation, la province a tenu sa première journée annuelle de réduction du fardeau administratif et ajouté un bouton permanent sur son site Web pour signaler en tout temps les irritants liés à la paperasserie.

Leadership politique fort

OUI | NON



La réduction des lourdeurs administratives est une priorité claire du gouvernement depuis qu'il a annoncé, en 2001, qu'il allégerait le fardeau réglementaire du tiers en trois ans.

Dernièrement, la première ministre Clark a réitéré l'importance de cet objectif dans sa lettre de mandat aux ministres de son cabinet pour 2015-2016, et a nommé une ministre responsable des petites entreprises et de l'allègement réglementaire.

La loi *Red Tape Reduction Day Act* a été adoptée en 2015 et mise à l'honneur pour la première fois en mars 2016, au moment où ont été annoncées plusieurs initiatives supplémentaires pour diminuer le fardeau administratif et améliorer le service à la clientèle du gouvernement.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Le gouvernement a mis en place un processus d'évaluation des exigences réglementaires assez complet qu'il met à jour régulièrement (une loi exigeant des mises à jour a été adoptée en 2011). En 2001, lorsque la Colombie-Britannique a entamé la réforme en cours, on dénombrait 330 812 exigences réglementaires. En 2004, le premier ministre était parvenu à réduire ce volume de 40,4 %, dépassant ainsi l'objectif de diminution d'un tiers en trois ans. Depuis, la province a effectué une réduction supplémentaire de 12,1 %, soit un total de 47 % depuis 2001.

Les données sur les exigences réglementaires se trouvent sur le site Web de la province.

Bien que la réforme de la Colombie-Britannique soit assez vaste, elle exclut certains organismes exerçant un pouvoir délégué de réglementation et qui devraient pourtant être inclus (p. ex. certains règlements concernant la gestion des déchets).

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



L'objectif d'une « augmentation nette zéro » des exigences réglementaires a été officiellement annoncé en 2004 (après que l'objectif de réduction d'un tiers ait été dépassé), puis reconduit plusieurs fois. Il est actuellement en vigueur jusqu'en 2019.

Les limites mises en place en 2001 seraient plus solides si elles étaient inscrites dans une loi.

Prochaines étapes

Le gouvernement devrait adopter une loi pour imposer des limites et étendre sa réforme à tous les organismes de réglementation publique.

Alberta



Note pour 2017

F

Contexte et commentaires

La réduction du fardeau administratif n'est pas une priorité pour le gouvernement.

Leadership politique fort

Pas de commentaires.

OUI | NON



Évaluation et divulgation publique

Pas de commentaires.

OUI | NON



Objectifs clairs de réduction de la réglementation

Pas de commentaires.

OUI | NON



Prochaines étapes

Le nouveau gouvernement devrait se donner comme priorité d'alléger considérablement le fardeau administratif.

Saskatchewan



Note pour 2017

B

Context & Commentary

Le gouvernement est sur la bonne voie, mais la poursuite de son objectif de réaliser une évaluation globale du nombre de règles en place devrait être accélérée.

Leadership politique fort

OUI | NON



La réduction du fardeau administratif demeure une priorité pour le premier ministre qui a confié ce dossier au ministre de l'Économie. Le gouvernement a mis sur pied un comité pour surveiller les efforts dans ce domaine et a mis en place récemment un plan d'action afin de passer en revue au moins tous les 10 ans tous les

règlements visant les entreprises et de proposer de nouveaux règlements plus efficaces.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

Aucune mesure du fardeau administratif n'est publiée actuellement. Toutefois, le gouvernement développe en ce moment une mesure de référence qui utilise le modèle des coûts de réglementation afin d'évaluer les coûts de la conformité pour les entreprises. Cette initiative devrait être mise en place d'ici 2023.

Le modèle des coûts de réglementation semble être l'un des plus exhaustifs au pays, car il comprend les coûts imposés aux entreprises par les lois, les règlements, les politiques administratives et les formulaires de tous les ministères, sociétés d'État et autres organismes de réglementation. Le modèle serait encore plus complet s'il évaluait tous les coûts de la réglementation, et non seulement ceux

imposés aux entreprises. Le gouvernement a de l'avance sur son objectif de réduction de 10 % du fardeau (sur une période de 10 ans). En effet, 126 évaluations ont été effectuées en 2016-2017.

En 2013, la Saskatchewan est devenue la deuxième province canadienne à adopter une loi exigeant la publication de rapports annuels sur les initiatives d'allègement réglementaire. Chaque année, le ministère de l'Économie publie un rapport de modernisation des règlements qui indique les progrès accomplis et les économies réalisées grâce au modèle des coûts de réglementation et qui fournit des exemples de mesures mises en place par le gouvernement.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Le Plan de croissance pour la Saskatchewan promet une réduction de 25 % du coût de la réglementation estimé par la FCEI d'ici 2020 (soit des économies de 50,4 millions de dollars). Durant les exercices 2014-2015 et 2015-2016, le ministère de l'Économie a économisé 15,5 millions de dollars en réduisant le fardeau administratif grâce au modèle des coûts de réglementation

(dépassant ainsi son objectif d'économiser 5 millions de dollars par année). Sur ce total, 11 millions de dollars ont été économisés grâce à des initiatives internes et 4,5 millions grâce aux améliorations des processus recommandées par des intervenants externes (du milieu des affaires), comme la FCEI.

Prochaines étapes

La province devrait s'employer à terminer son évaluation globale avant 2023 et à publier annuellement les données sur le fardeau administratif.

Manitoba



Note pour 2017

D+

Contexte et commentaires

Le gouvernement a récemment commencé à mettre l'accent sur la réduction du fardeau administratif et à faire d'importants progrès vers une réforme permanente en matière de réglementation.

Leadership politique fort

OUI | NON



La reddition de comptes en matière de réglementation et la réduction du fardeau administratif sont prioritaires pour le nouveau premier ministre et son gouvernement. Sous la direction du ministre des Finances, le gouvernement a notamment rempli sa promesse électorale de créer un groupe de travail, le Red Tape Reduction Task Force, ayant pour mandat de repérer les lourdeurs administratives dans quatre secteurs (agriculture et transformation des aliments,

transports, organismes sans but lucratif et aménagement du territoire) et de déterminer les meilleurs moyens de les alléger. Dans son discours du Trône de 2016, le gouvernement a déclaré qu'il s'engageait à ce que le Manitoba devienne un chef de file en matière de réduction du fardeau administratif et à ce qu'il soit la province affichant la plus grande amélioration en ce qui a trait à la reddition de comptes en matière de réglementation d'ici 2020.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

Dans son discours du Trône de 2016, le gouvernement s'est engagé à déposer en 2017 un projet de loi concernant la reddition de comptes en matière de réglementation. Aucune autre information n'a été dévoilée jusqu'ici.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Aucune cible officielle n'a été fixée pour l'ensemble de l'administration, et aucune évaluation régulière n'a été promise. Cependant, le groupe de travail pour la réduction du fardeau administratif s'emploiera à repérer les lourdeurs administratives importantes dans quatre des principaux secteurs au Manitoba.

Prochaines étapes

Le Manitoba devrait accorder la priorité à la mise en place d'un processus d'évaluation exhaustive du fardeau administratif et de limites claires quant au volume ou au coût des règles gouvernementales.

Ontario



Note pour 2017

B-

Contexte et commentaires

La province a fait des progrès ces dernières années, notamment en adoptant, en 2014, une loi de reddition de comptes qui exige des rapports annuels sur la réduction du fardeau administratif et en lançant le Défi pour la réduction des formalités administratives. Cependant, elle n'a pas mesuré le fardeau réglementaire global récemment et n'a pas fixé de limites claires concernant le volume ou le coût des règles.

Leadership politique fort

OUI | NON



La première ministre a renouvelé son engagement d'alléger le fardeau réglementaire dans le discours du Trône, le budget provincial et les lettres de mandat adressées en 2016 aux ministres de son cabinet. Ce dossier est piloté par le ministre du Développement économique et de la Croissance. En 2016, celui-ci a continué de promouvoir la réduction du fardeau réglementaire pour les PME avec l'adoption de la *Loi de 2016 sur l'allègement*

du fardeau réglementaire et le lancement du Défi pour la réduction des formalités administratives – une consultation directe de chaque secteur afin de définir des mesures précises. La province s'est aussi engagée à mettre sur pied le Centre d'excellence en réglementation pour faire la promotion des meilleures pratiques internationales en matière de réglementation.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



La province a utilisé une approche d'évaluation exhaustive des exigences réglementaires il y a plusieurs années, mais elle ne l'a pas mise à jour. Actuellement, elle n'effectue aucune évaluation du fardeau réglementaire global.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

Bien que le gouvernement n'ait pas établi de limite quant au volume ou au coût des règles gouvernementales, il s'est engagé à économiser 100 millions de dollars par la réduction du fardeau administratif d'ici la fin 2017. À la mi-2016, il avait déjà dépassé son objectif qui était de réaliser des économies de 122,3 millions de dollars (l'équivalent de 5,4 millions d'heures) en réduisant les règles

existantes. Cependant, la province ne surveille pas le coût des nouvelles règles, si bien qu'il est impossible de déterminer si le coût global du fardeau administratif a augmenté ou diminué en Ontario.

Prochaines étapes

Le gouvernement devrait envisager d'utiliser sa méthode de calcul des économies liées à la réduction du fardeau administratif pour déterminer le coût global de ses règles et fixer des limites claires. Entre-temps, il

devrait s'assurer de ne pas créer de nouvelles lourdeurs administratives, notamment dans le cadre d'initiatives comme l'examen portant sur l'évolution des milieux de travail, qui annulent les progrès accomplis ailleurs.

Québec



Note pour 2017

A

Contexte et commentaires

Le récent Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif est l'un des plus ambitieux jamais présenté par un gouvernement au Québec. Environ 50 associations d'affaires québécoises de différents secteurs ont été consultées dans le cadre de son élaboration. Plus de 250 recommandations ont été présentées, dont plusieurs ont été intégrées au nouveau plan d'action. Le gouvernement a respecté beaucoup de ses engagements, et un changement de culture continue de s'opérer dans l'appareil gouvernemental quant à l'importance de limiter la réglementation.

Leadership politique fort

OUI | NON



La réduction du fardeau administratif est une priorité du gouvernement et des administrations au Québec depuis plusieurs années.

Le premier ministre actuel a fait de la réduction du fardeau administratif l'une de ses priorités dans son discours d'ouverture en 2014. Plusieurs actions sont venues confirmer cet engagement, dont la nomination d'un ministre responsable des petites et moyennes entreprises, de l'allègement réglementaire et du développement économique régional. Cette fonction est maintenant occupée par la

vice-première ministre. Depuis 2014, chaque budget contient de nouvelles mesures pour réduire le fardeau réglementaire. Enfin, le budget 2015-2016 prévoyait la mise sur pied d'un comité permanent de réduction du fardeau administratif (le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif), coprésidé par la FCEI et la vice-première ministre. Ce comité est composé de représentants du monde des affaires et de hauts fonctionnaires.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Ayant établi en 2004 que le coût global de la réglementation était de 1,4 milliard de dollars (en dollars de 2004), le gouvernement se sert maintenant de ce montant comme mesure de référence. Depuis, ce chiffre a été mis à jour plusieurs fois (2005, 2008, 2009, 2010, 2012, 2013 et 2014). Il s'élevait à 1,1 milliard en 2014.

En plus du coût, le gouvernement comptabilise le nombre de formulaires qu'il reçoit tous les ans. Actuellement, ils sont au nombre de 35 417 198 (contre 38 624 019 en 2004). Il fait aussi le suivi du nombre d'exigences

réglementaires imposées aux entreprises, qui est actuellement de 682 par rapport à 638 en 2004 (chaque règlement peut contenir plusieurs exigences). Ces chiffres sont revus régulièrement par le comité de réduction du fardeau administratif.

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif oblige le gouvernement à évaluer annuellement le fardeau administratif et à publier les données concernées.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Le gouvernement a atteint son objectif précédent qui était de réduire de 20 %, entre 2004 et 2014, le coût du fardeau réglementaire imposé aux entreprises. Il a adopté récemment un nouveau plan d'action qui comprend un objectif de réduction de 10 % du fardeau imposé aux PME entre 2016 et 2018. Ce plan d'action contient aussi des

mesures particulières pour différents secteurs comme l'agriculture, la production et la vente d'alcool, l'environnement, les transports, etc. Tous les ministères et organismes gouvernementaux doivent produire leur propre plan pour éliminer des formulaires, réduire les délais de traitement, prolonger la validité des permis, etc.

Prochaines étapes

Une fois que la cible de réduction pour 2018 aura été atteinte, le gouvernement devrait se fixer une nouvelle cible de réduction ou, au moins, un objectif d'« augmentation zéro »

des coûts liés aux exigences réglementaires. Évaluer et respecter les objectifs du plan d'action pour 2016-2018 doit rester une priorité.

Nouveau-Brunswick



Note pour 2017

C+

Contexte et commentaires

Le gouvernement a commencé à concrétiser son intention déclarée de repérer et réduire les lourdeurs administratives dans le cadre d'un projet de Service Nouveau-Brunswick dont l'objectif est d'établir une mesure de référence et d'examiner les processus internes qui entravent la productivité des entreprises.

Leadership politique fort

OUI | NON



Le premier ministre s'est engagé à réduire le fardeau administratif et continue de travailler en collaboration avec les autres provinces dans le cadre du Partenariat entre les Provinces maritimes sur la réforme réglementaire régionale et du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Le Nouveau-Brunswick est associé au Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services, situé en

Nouvelle-Écosse, qui vise la réduction des obstacles au commerce intérieur au moyen de l'harmonisation ou de la réciprocité dans des secteurs particuliers. Le gouvernement a réitéré son engagement d'alléger les formalités administratives dans l'énoncé de vision relatif à son Plan de croissance économique d'ici 2020.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

La *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, adoptée et promulguée en décembre 2015, oblige le Nouveau-Brunswick à publier des données sur les efforts de réduction du fardeau administratif. En 2016, le Bureau a élaboré un nouvel outil d'évaluation du fardeau administratif et

des coûts qui y sont associés, mais il n'a pas encore défini une base de référence pour établir des cibles de réduction.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



La Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation contient une politique du « un pour un » applicable au Nouveau-Brunswick. Cette politique, inscrite dans la *Loi*, garantit que le coût de chaque nouveau règlement sera contrebalancé par une réduction du coût ou du fardeau administratif lié à un règlement existant.

Prochaines étapes

Le gouvernement doit établir une mesure de référence, fixer des cibles claires et rendre compte des efforts de mise en œuvre.

Nouvelle-Écosse



Note pour 2017

B

Contexte et commentaires

En plus de la réduction du fardeau administratif, le mandat du Bureau comprend l'amélioration des services offerts aux entreprises pour les aider à s'y retrouver dans les règles et les programmes gouvernementaux.

Leadership politique fort

OUI | NON



Le premier ministre McNeil continue de faire preuve de leadership en Nouvelle-Écosse et dans la région de l'Atlantique. Il a notamment présidé à la création du Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services qui dirige des initiatives pour harmoniser la réglementation régionale dans le cadre du Partenariat entre les Provinces maritimes sur la réforme réglementaire régionale et du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Ces initiatives ont pour but de réduire les

obstacles au commerce intérieur au moyen de l'harmonisation ou de la réciprocité dans des secteurs particuliers.

Le premier ministre McNeil a rappelé qu'il était important d'alléger le fardeau administratif dans les lettres de mandat adressées aux ministres de son cabinet et dans son discours sur le budget 2016-2017. D'ailleurs, plusieurs ministres du cabinet proposent des réformes en ce sens dans le cadre de leurs attributions.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

La *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, adoptée et promulguée en décembre 2015, oblige le Bureau à publier des données sur les efforts de réduction du fardeau administratif. En juin 2016, le Bureau a publié un rapport annuel faisant le point sur les progrès accomplis. L'année dernière, il a élaboré un nouvel outil d'évaluation du fardeau administratif et des coûts qui y sont associés,

mais il n'a pas encore mesuré le fardeau global imposé par les règles gouvernementales.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



La Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation contient une politique du « un pour un » applicable en Nouvelle-Écosse. Cette politique, inscrite dans la *Loi*, garantit que le coût de chaque nouveau règlement sera contrebalancé par une réduction du coût ou du fardeau administratif lié à un règlement existant.

Prochaines étapes

Le gouvernement a fait de la réduction du fardeau administratif une priorité, et des progrès ont été accomplis. Il doit maintenant établir une mesure de référence, fixer des cibles claires et rendre compte annuellement des efforts de mise en œuvre.

Île-du-Prince-Édouard



Note pour 2017

C+

Contexte et commentaires

Le gouvernement a fait des progrès en matière de réduction du fardeau administratif. La FCEI a d'ailleurs participé à des initiatives en ce sens en collaboration avec le ministère du Développement économique et du Tourisme, et elle espère poursuivre cette collaboration.

Leadership politique fort

OUI | NON



Le premier ministre s'est engagé à réduire le fardeau administratif et continue de travailler en collaboration avec les autres provinces dans le cadre du Partenariat entre les Provinces maritimes sur la réforme réglementaire régionale et du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Le ministre du Développement économique et du Tourisme a mis sur pied le projet ART (Addressing Red Tape) pour aplanir les irritants à l'échelle du gouvernement.

Dans le cadre de ce projet, le gouvernement organise des tables rondes sectorielles pour prendre acte des fardeaux inutiles imposés aux entreprises. L'Île-du-Prince-Édouard est associée au Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services, situé en Nouvelle-Écosse, qui vise la réduction des obstacles au commerce intérieur au moyen de l'harmonisation ou de la réciprocité dans des secteurs particuliers.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

La *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, adoptée et promulguée en décembre 2015, oblige le Bureau à publier des données sur les efforts de réduction du fardeau administratif. En juillet 2016, le gouvernement a publié un rapport annuel décrivant les efforts mis en œuvre dans le cadre du projet ART,

du Partenariat entre les Provinces maritimes sur la réforme réglementaire régionale et de son association avec le Bureau. En 2016, ce dernier a élaboré un nouvel outil d'évaluation du fardeau administratif et des coûts qui y sont associés, mais il n'a pas encore défini une base de référence pour établir des cibles de réduction.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



La Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation contient une politique du « un pour un » applicable à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette politique, inscrite dans la *Loi*, garantit que le coût de chaque nouveau règlement sera contrebalancé par une réduction du coût ou du fardeau administratif lié à un règlement existant.

Prochaines étapes

Le gouvernement a fait des progrès cette année, mais il lui reste à établir une mesure de référence et à fixer des cibles claires.

Terre-Neuve-et-Labrador



Note pour 2017

C

Contexte et commentaires

Depuis son arrivée au pouvoir en décembre 2015, le gouvernement s'emploie principalement à améliorer la situation budgétaire de la province. Cependant, il a récemment élargi la portée de ses mesures économiques afin d'y inclure l'allègement du fardeau administratif.

Leadership politique fort

OUI | NON



Dans sa lettre de mandat de 2015, le premier ministre s'est fixé l'objectif de réduire le fardeau administratif, notamment celui qui pèse sur les entreprises, grâce à une évaluation exhaustive de la réglementation. Cet engagement confirme une promesse faite aux petites entreprises durant la campagne électorale de 2015. Le premier ministre s'est aussi attaqué au problème à l'échelle régionale

dans le cadre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

La loi *Regulatory Accountability and Reporting Act* de décembre 2016 oblige Terre-Neuve-et-Labrador à rendre compte des efforts mis en œuvre pour alléger le fardeau administratif. Cependant, le gouvernement n'a pas précisé s'il prévoyait effectuer une évaluation complète du fardeau administratif global.

En 2016, le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services, situé en Nouvelle-Écosse, a élaboré un nouvel outil d'évaluation du fardeau administratif et des coûts qui y sont associés pour les pouvoirs publics. Toutefois, le gouvernement n'a pas encore établi une base de référence afin de fixer des cibles de réduction.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

Le gouvernement fait la promotion d'une politique d'« augmentation nette zéro » des exigences réglementaires par rapport à 2009. Il s'est engagé à signer en 2017 la Charte des premiers ministres sur les principes de réglementation, qui exige des signataires du Canada atlantique qu'ils adoptent une

politique du « un pour un » garantissant que le coût de chaque nouveau règlement est au moins compensé par une réduction du coût ou du fardeau administratif lié à un règlement existant. L'engagement de respecter les principes de la Charte est inscrit dans la loi (*Regulatory Accountability and Reporting Act*).

Prochaines étapes

Le gouvernement doit respecter ses promesses, notamment celle d'établir une mesure de référence, de fixer des cibles claires et de rendre compte des efforts de mise en

œuvre, de même que celle d'effectuer une évaluation des règlements afin de définir des initiatives particulières d'action en amont.

Yukon



Note pour 2017

S.O.*

Contexte et commentaires

La lourdeur des formalités administratives a été un des thèmes de la récente élection générale territoriale.

Leadership politique fort

Il est trop tôt pour dire si le nouveau gouvernement fera de ce dossier une priorité.



Évaluation et divulgation publique

Pas de commentaires.

OUI | NON



Objectifs clairs de réduction de la réglementation

Pas de commentaires.

OUI | NON



Prochaines étapes

Le nouveau gouvernement devrait se donner comme priorité de réduire considérablement le fardeau administratif.

*Il est encore trop tôt pour savoir quels seront les engagements du nouveau gouvernement en matière de réglementation et de reddition de comptes.

Territoires du Nord-Ouest



Note pour 2017

F

Contexte et commentaires

La réduction du fardeau administratif n'est pas une priorité immédiate pour le gouvernement.

Leadership politique fort

Pas de commentaires.

OUI | NON



Évaluation et divulgation publique

Pas de commentaires.

OUI | NON



Objectifs clairs de réduction de la réglementation

Pas de commentaires.

OUI | NON



Prochaines étapes

Le nouveau gouvernement devrait se donner comme priorité de réduire considérablement le fardeau administratif.

Gouvernement fédéral



Note pour 2017

B

Contexte et commentaires

La réduction du fardeau administratif n'est pas une priorité claire du gouvernement fédéral. Cela dit, dans certains secteurs, comme le commerce, des progrès notables ont été accomplis, et le gouvernement reconnaît l'importance primordiale de faciliter la conduite des affaires. D'importantes politiques telles que la règle du « un pour un » sont en place et sont une source d'inspiration pour d'autres pays.

Leadership politique fort

OUI | NON



Dans une certaine mesure.

La réduction du fardeau administratif n'est pas une priorité absolue pour le gouvernement fédéral, mais celui-ci continue de soutenir différentes initiatives et politiques visant à surveiller et à limiter la croissance du fardeau administratif (Lentille des petites entreprises, règle du « un pour un »). L'amélioration des services à l'Agence du revenu du Canada reste

une priorité, et la réduction des lourdeurs en matière de commerce intérieur et extérieur continue d'être au cœur des préoccupations. Enfin, l'un des six axes prioritaires du Programme d'innovation du Canada consiste à « faciliter la conduite des affaires », ce qui pourrait impliquer de nouvelles mesures de réduction du fardeau administratif.

Évaluation et divulgation publique

OUI | NON



Non, pas jusqu'à maintenant.

Le gouvernement a effectué un décompte des exigences réglementaires dans le cadre de « l'initiative de la base de référence du fardeau administratif ». On y relève actuellement 129 800 exigences. Toutefois, le champ d'action de cette initiative est limité, et le gouvernement ne s'est pas engagé clairement à la maintenir. De plus, elle a le gros inconvénient de ne pas être soumise à la règle du « un pour un » décrite ci-dessous.

Objectifs clairs de réduction de la réglementation

OUI | NON



La *Loi sur la réduction de la paperasse oblige* l'administration à éliminer une exigence réglementaire chaque fois qu'elle en crée une autre d'une lourdeur équivalente. Le Canada est le premier pays au monde à adopter une loi du « un pour un ». Depuis son adoption, les coûts liés à la réglementation ont diminué de 24 millions de dollars, ce qui laisse croire que les instances de réglementation éliminent des coûts plus vite qu'elles n'en imposent.

Le seul inconvénient de cette loi est que les limites claires qu'elle fixe quant au nombre total d'exigences réglementaires ne s'appliquent pas aux règles établies par les lois et les politiques du gouvernement. Elles ne s'appliquent pas non plus à certains règlements qui imposent un fardeau important, comme ceux de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Prochaines étapes

La portée de la règle du « un pour un » devrait être élargie pour s'appliquer aux lois fiscales et au fardeau imposé par les lois et les politiques, en plus de celui imposé par

les règlements. Par ailleurs, il y aurait lieu de mettre en place une mesure de référence utilisant la même méthode de calcul que la règle du « un pour un ».